

Réussites et l'avenir

Innovations dans les modalités institutionnelles des Points de contact nationaux

Globalement, un quart des PCN ont signalé avoir apporté des changements à leurs structures et procédures de gouvernance visant à les rendre plus inclusives, responsables et transparentes. Le Danemark a créé un organisme indépendant composé de cinq membres issus d'horizons différents et a mis en place un nouveau mécanisme de médiation et de traitement des plaintes doté d'un budget annuel supérieur à 400 000 EUR. Au Brésil, l'élection d'un représentant par chacune des 11 institutions gouvernementales qui composent le PCN est désormais juridiquement contraignante, afin d'améliorer l'appropriation des *Principes directeurs* par le gouvernement et leur notoriété. La Suisse a constitué un comité consultatif multipartite composé de 14 représentants de diverses parties prenantes, et a élaboré de nouvelles procédures internes pour le traitement des circonstances spécifiques. L'Australie a mis sur pied un Comité de surveillance qui comprend des organismes publics. Le PCN chilien est désormais épaulé par un Groupe consultatif d'experts gouvernementaux et par un Comité de surveillance de la société civile constitué de différentes parties prenantes et de spécialistes de la conduite responsable des entreprises. Les nouvelles procédures établies par le PCN français sont entrées en vigueur, et la réforme du PCN espagnol est bien avancée. Enfin, la Tunisie a créé le 44^e PCN chargé des *Principes directeurs*, composé de représentants de l'État, des syndicats et des entreprises.

Communication et promotion des Principes directeurs

Les PCN ont continué de privilégier les actions de communication et de promotion par le biais des initiatives suivantes : élaboration de plans et de supports promotionnels pour faire connaître les nouveaux *Principes directeurs*, organisation d'événements de sensibilisation ou participation à de tels événements, engagement auprès d'organismes publics et lancement d'initiatives en matière de conduite responsable des entreprises en vue

d'encourager la cohérence des politiques. Les *Principes directeurs* sont désormais disponibles en 25 langues, dont cette année : arabe¹, chinois, danois, estonien, letton et russe. Une version espagnole des *Principes* convenue d'un commun accord a été préparée avec l'appui du Secrétariat.

On estime que les *Principes directeurs* ont été promus à l'occasion de plus de 160 événements, dont un nombre croissant organisé en coopération avec d'autres PCN et parties prenantes. Plusieurs ateliers et réunions d'apprentissage mutuel ont été organisés en Amérique latine, à l'initiative de PCN locaux (Brésil, Chili et Colombie) et avec le soutien de PCN plus expérimentés (Norvège, Pays-Bas et Royaume-Uni). L'UE a parrainé une conférence régionale à Santiago du Chili. La Norvège a accueilli la Table ronde nordique 2013 sur la CRE ; le Canada a organisé, aux côtés du Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, le premier atelier consacré à l'expérience internationale des mécanismes de réclamation non judiciaires, tandis que l'Institute for Human Rights and Business, basé à Londres, a accueilli le deuxième atelier sur le rôle des PCN concernant les industries extractives. Le Secrétariat de l'OCDE a présidé la réunion annuelle des pays de la région MENA consacrée à la conduite responsable des entreprises et s'est activement engagé dans des activités de renforcement des capacités des PCN de la région MENA.

En outre, un nombre croissant de PCN (Argentine, Autriche, Danemark, Italie, Norvège, Pologne) ont mené des enquêtes en vue d'évaluer la connaissance et l'utilisation des *Principes directeurs* par leurs entreprises et parties prenantes. Le PCN argentin élabore actuellement un outil d'évaluation du respect des *Principes*, en coopération avec une ONG locale. Le PCN norvégien a entamé l'élaboration d'un outil d'autoévaluation et d'orientations sur la diligence raisonnable, en coopération avec un institut de recherche et un consultant spécialiste de la RSE.

Les parties prenantes accréditées ont rendu compte de leurs efforts de sensibilisation et de promotion des *Principes directeurs*. Elles ont diffusé les *Principes directeurs* auprès de leurs membres, organisé des événements spéciaux et des sessions de formation, et prodigué des conseils relatifs à l'utilisation de la procédure de circonstance spécifique. Elles ont joué un rôle particulièrement utile dans les pays non adhérents.

Circonstances spécifiques : une tâche de plus en plus ardue pour les PCN

La révision des *Principes directeurs* a conduit à un recours sans précédent au mécanisme de traitement des circonstances spécifiques. 36 nouvelles plaintes ont été soumises aux PCN (contre 28 l'année dernière), et le nombre de

circonstances spécifiques ayant été menées à terme a pratiquement doublé (passant de 24 à 40). Pour la première fois, les ONG ont soumis deux fois plus de plaintes (14) que les syndicats (7), alors qu'elles se divisaient à part égale dans le passé ; les demandes émanant de personnes physiques ont elles aussi progressé (de 4 à 7). Au total, 14 PCN ont participé au traitement de ces plaintes, souvent en coopérant entre eux.

Les nouvelles plaintes concernaient principalement les droits de l'homme, la diligence raisonnable, les chaînes d'approvisionnement et l'engagement des parties prenantes. À ceci s'ajoute une plus grande diversité des secteurs d'activité et des pays couverts, ce qui complique les affaires examinées. C'est dans le secteur financier et les activités de fabrication qu'on a enregistré le plus grand nombre de circonstances spécifiques, même si la concentration dans les industries extractives est restée importante. Le nombre d'affaires survenues dans des pays non adhérents (Afrique du Sud, Bahreïn, Bangladesh, Cambodge, El Salvador, Émirats arabes unis, Inde, Indonésie, Nicaragua, Philippines, République démocratique populaire lao, Russie et Thaïlande) a augmenté de 20 %.

Dans 30 % des circonstances spécifiques ayant été réglées, les PCN ont fourni une assistance aux parties en facilitant le dialogue ou en offrant une médiation. Dans trois de ces affaires, les parties sont parvenues à un accord (2) ou se sont entendues sur un calendrier de négociations (1). Dans cinq circonstances spécifiques, les parties ont conclu un accord (4) ou ont décidé de reprendre les négociations (1) au moyen de procédures parallèles ou selon d'autres modalités. Indépendamment des résultats obtenus, plusieurs PCN ont formulé des recommandations en vue d'améliorer le respect des *Principes directeurs*.

Agenda proactif

L'agenda proactif a été prévu dans la Mise à jour 2011 des *Principes directeurs* pour compléter la procédure de traitement des circonstances spécifiques. En coopération avec les PCN, le Groupe de travail sur la CRE encourage le dialogue multipartite sur les questions nouvelles en vue de mieux cerner les domaines dans lesquels les entreprises peuvent apporter une contribution positive au progrès économique, social et environnemental, ainsi que les activités et relations des entreprises qui présentent des risques communs et qui pourraient entraîner de graves incidences négatives. Les réalisations de l'agenda proactif s'efforcent d'identifier les défis qui se font jour, puis de fédérer l'ensemble des parties prenantes concernées en vue d'élaborer des solutions bénéficiant d'un large soutien.

En décembre 2012, le Groupe de travail a approuvé les « Principes pour l'agenda proactif »² visant à optimiser l'efficacité du processus multipartite, tout en veillant à ce que tous les projets relevant de l'agenda proactif s'inscrivent dans un cadre commun. Outre le premier projet phare de l'agenda proactif consacré à la diligence raisonnable et à l'extraction de minerais dans les zones de conflit, trois projets supplémentaires étaient en bonne voie en juin 2013 : sur l'engagement des parties prenantes dans les industries extractives, sur la diligence raisonnable dans le secteur financier et sur la conduite responsable des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement agricoles.

Activités d'ouverture et de soutien

Le Secrétaire général de l'OCDE Angel Gurría et le Secrétaire général adjoint Richard Boucher, aux côtés de responsables de l'OCDE, ont continué de promouvoir les *Principes directeurs* lors d'événements de haut niveau organisés dans des pays membres et non membres de l'OCDE. En particulier, le Secrétaire général et le président du Groupe de travail sur la CRE sont intervenus lors d'un dîner de travail sur le thème « *Entreprises et société* » tenu à Davos en janvier 2013. Le Secrétaire général adjoint Richard Boucher a prononcé une allocution lors d'une conférence de haut niveau OCDE-CESAP, dans le cadre du Forum des entreprises Asie-Pacifique de 2012. Un Protocole d'accord avec le CIC visant à promouvoir les droits de l'homme a été signé à Amman en novembre 2012. Un groupe de réflexion chargé de tirer les enseignements des deux premières années de mise en œuvre des nouveaux *Principes directeurs* s'est réuni lors du Forum de la société civile organisé par la Banque mondiale et le FMI à Washington en avril 2013.

Parmi les autres activités de soutien, on peut citer la création du Groupe de travail sur la CRE et la première édition du nouveau Forum mondial sur la conduite responsable des entreprises, le lancement d'un site Internet consacré aux *Principes directeurs* au cours de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres de 2013, la création d'une base de données officielle sur les circonstances spécifiques, l'élaboration d'un modèle de notification interactif et la production d'une brochure qui résume les *Principes directeurs* en termes clairs et synthétiques.

Priorités pour le prochain cycle de mise en œuvre

Les priorités du prochain cycle de mise en œuvre ont été examinées au cours de la 14^e réunion des PCN tenue les 24 et 25 juin 2013 et lors de la réunion du Groupe de travail sur la CRE le 28 juin 2013. Les participants ont pris acte des progrès accomplis, mais ont reconnu qu'il restait encore beaucoup à faire.

Les PCN sont convenus d'axer leurs efforts sur deux activités fondamentales au cours de la période 2013-14, à savoir : a) mieux faire connaître les attentes des *Principes directeurs* à leurs entreprises et parties prenantes, et b) l'apprentissage mutuel et le renforcement des capacités. Ils ont également jugé très important de s'efforcer de se réunir plus d'une fois par an, comme le prévoit la Décision du Conseil de 2011.

Les délégués auprès du Groupe de travail sur la CRE ont également décidé d'engager de nouveaux travaux ayant trait c) aux projets de l'agenda proactif et d) aux activités d'ouverture, notamment en direction de l'Afrique du Sud, de l'Asie du Sud-Est, de la Chine et de l'Inde, en étroite collaboration avec l'OCDE.

a) Mieux faire connaître les attentes des Principes directeurs

Les *Principes directeurs* et le rôle des PCN restent méconnus, surtout par les petites et moyennes entreprises (PME) ; il faut donc redoubler d'efforts pour mieux informer les entreprises et d'autres parties prenantes sur ce que les *Principes directeurs* attendent d'elles. Les délégués ont estimé que les PCN devaient consacrer plus de temps à faire la démonstration des avantages d'une conduite responsable, et à expliquer la valeur générée par leurs services, comme la médiation ou la conciliation.

Les PCN ont également souligné le rôle essentiel joué par la communication dans la prévention des problèmes induits par une connaissance insuffisante des *Principes directeurs*. Comme le prévoit l'agenda proactif, des investisseurs mieux informés seront plus en mesure d'apporter une contribution positive au progrès économique, environnemental et social et d'atténuer les incidences négatives associées à leurs activités et à leurs relations d'affaires. C'est un aspect particulièrement important dans les zones géographiques, secteurs ou activités à haut risque. Les PCN ont félicité l'Allemagne, l'Australie et l'Italie pour avoir pris l'initiative de se rapprocher des PME, et l'Italie pour avoir organisé un événement consacré au Myanmar en octobre 2013 à l'intention des investisseurs italiens dans ce pays. Le communiqué³ publié le 25 juin 2013 sur la tragédie du Rana Plaza invite également les PCN à prêter une attention particulière aux consultations à l'échelle nationale sur les défis dans l'industrie du textile et du vêtement.

b) Améliorer l'équivalence fonctionnelle

L'année écoulée a été généralement considérée comme éprouvante pour le fonctionnement du mécanisme de traitement des circonstances spécifiques des PCN. Non seulement le nombre de plaintes n'a cessé d'augmenter, mais elles ont également couvert une palette plus large de secteurs d'activité, de contextes d'investissement, de pays et de problématiques. À titre d'exemple, une affaire de grande envergure faisait intervenir trois PCN, des entreprises et des ONG provenant de quatre pays différents, mettant en jeu des

responsabilités à des degrés divers. En outre, les PCN ont été confrontés à la difficulté d'interpréter les nouvelles dispositions des *Principes directeurs* concernant les droits de l'homme, la diligence raisonnable, les chaînes d'approvisionnement et l'engagement des parties prenantes, thèmes de plus en plus souvent invoqués.

La période examinée a également vu surgir de nouvelles difficultés d'interprétation des lignes directrices de procédure. Elles concernent en particulier les critères à suivre lors de l'évaluation initiale, la coopération entre PCN, le rôle de médiation et de résolution des problèmes joué par les PCN, et l'équilibre entre transparence et confidentialité. Faute d'une meilleure compréhension de ces questions, il sera difficile pour les PCN d'obtenir des résultats comparables dans des situations comparables, comme le stipule le principe d'équivalence fonctionnelle. L'absence d'équivalence fonctionnelle a également été citée comme motif de grave préoccupation pour les parties prenantes.

Pour résoudre ces difficultés, les activités d'apprentissage mutuel et de renforcement des capacités devront être mieux ciblées que par le passé, et le Secrétariat comme le Groupe de travail devront s'impliquer davantage. Ces activités pourraient prendre la forme d'examens thématiques horizontaux, à partir de notes de réflexion qui seront préparées par le Secrétariat et par les PCN le cas échéant. Elles devraient réunir des exemples de bonnes pratiques, et identifier les domaines dans lesquels le Comité de l'investissement devrait apporter des précisions. Par conséquent, le Secrétariat a été invité à organiser, au cours de la période à venir, des examens horizontaux par les pairs sur les thèmes de la coopération entre PCN et des évaluations initiales, questions que les PCN ont soulevées au cours de leur 14^e réunion.

Le PCN norvégien⁴ a accepté de se soumettre à un examen volontaire par les pairs au deuxième semestre de 2013 ayant pour double objectif de a) renforcer les performances de la Norvège ; et b) d'améliorer le système des PCN dans son ensemble, en confrontant les enseignements tirés de l'expérience, les bonnes pratiques et les défis entre PCN et parties prenantes. Il a également salué la composition de l'équipe d'examen (le Canada en tant que président, la Colombie et les Pays-Bas en qualité de co-présidents, la Belgique et le Royaume-Uni comme membres supplémentaires, la Hongrie et le Mexique en qualité d'observateurs) et la participation du Secrétariat. La visite de l'équipe d'examen à Oslo a eu lieu du 21 au 23 octobre 2013.

L'Autriche envisage d'organiser une « Semaine des *Principes directeurs* » à Vienne en 2014, qui pourrait être l'occasion d'organiser un deuxième Atelier de l'OCDE sur la résolution des problèmes et la médiation, une réunion ordinaire des PCN et une réunion spéciale avec les milieux d'affaires

autrichiens consacrée aux résultats de l'étude sur les défis de la CRE au Kazakhstan qui a été mandatée à l'OCDE.

c) Agenda proactif

Les délégués auprès du Groupe de travail sur la CRE ont arrêté le mandat du Groupe consultatif multipartite sur la conduite responsable des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement agricoles et ont pris note de la préparation du Rapport du Conseil de 2014 sur le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque.

Le Groupe de travail a accueilli favorablement l'idée de travaux supplémentaires relatifs aux projets suivants de l'agenda proactif :

- Engagement des parties prenantes et diligence raisonnable dans les industries extractives : les délégués ont pris note du projet du Groupe consultatif d'examiner une version provisoire d'un Guide de l'utilisateur début décembre, et de son souhait de présenter une version aboutie de ce Guide lors du Forum mondial 2014 sur la conduite responsable des entreprises afin d'améliorer sa visibilité et son appropriation par les professionnels.
- Diligence raisonnable dans le secteur financier : les délégués ont demandé au Secrétariat de l'OCDE de préparer trois documents portant sur a) le traitement des relations d'affaires ; b) les modalités d'application des *Principes directeurs* aux fonds souverains ; et c) un programme opérationnel de suivi des recommandations formulées par le Groupe consultatif ; ils sont convenus de prolonger l'existence du Groupe consultatif et d'associer à ces travaux le Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme.

À la suite du communiqué des PCN sur la tragédie du Rana Plaza et des discussions connexes tenues lors du Forum mondial et entre les membres du Groupe de travail sur la CRE, l'OCDE envisage une éventuelle coopération avec l'OIT dans le secteur du vêtement. Le G8 a demandé de réfléchir à une éventuelle extension des travaux consacrés à l'approvisionnement responsable de minerais provenant de zones à déficit de gouvernance et touchées par les conflits en vue d'inclure les diamants et d'autres pierres précieuses. Certaines délégations réfléchissent également à l'opportunité d'engager des travaux sur l'investissement responsable au Myanmar. Ce sont des questions qui seront probablement examinées plus en détail en vue de faire l'objet de travaux supplémentaires au titre de l'agenda proactif.

d) Intensifier les activités d'ouverture

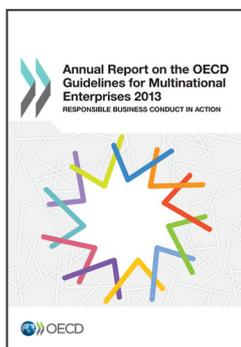
Le Groupe de travail sur la CRE voit dans les activités d'ouverture une priorité essentielle pour le prochain cycle de mise en œuvre. Les PCN devront user de tous les moyens disponibles – ambassades, chambres de commerce étrangères, agents publics étrangers, événements, réseaux sur la CRE... – pour promouvoir activement les *Principes directeurs* dans les économies émergentes et d'autres pays en développement. C'est une condition essentielle pour établir l'égalité des règles du jeu entre entreprises, mais aussi pour assurer le bon fonctionnement du mécanisme de traitement des circonstances spécifiques à l'avenir. À l'heure où le nombre de plaintes provenant de pays non adhérents augmente, les PCN doivent pouvoir s'adresser à un organisme équivalent dans les pays où les plaintes surviennent. Des efforts supplémentaires sont de toute évidence nécessaires dans ce domaine.

Deux événements consacrés aux *Principes directeurs* seront organisés en 2013, dans le cadre de la troisième Semaine des échanges et de l'investissement en Asie-Pacifique, manifestation prestigieuse, et du Forum des entreprises Asie-Pacifique 2013, et un Protocole d'accord sera signé avec la CESAP à cette occasion. Cette année, l'OCDE présidera la Table ronde inter-organisations OCDE-OIT-CNUCED qui devrait se tenir à Genève le 14 novembre 2013. Enfin, le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme envisage de conclure un Protocole d'accord avec l'OCDE en vue de renforcer la coopération dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme, qui pourrait être signé lors du second Forum des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme du 2 au 4 décembre 2013, et de pérenniser les progrès accomplis, au niveau technique, concernant le projet de Protocole d'accord avec l'Indian Institute of Corporate Affairs.

Le Groupe de travail sur la CRE a demandé au président et au Secrétariat d'élaborer une stratégie d'ouverture complète portant en priorité sur l'Afrique du Sud, l'Asie du Sud-Est, la Chine et l'Inde. L'aperçu de cette stratégie a été présenté lors de la réunion du groupe de travail en octobre 2013.

Notes

1. La version arabe a été préparée par le PCN marocain et l'OCDE coordonne la publication d'une version communément acceptée par tous les PCN arabophones.
2. Voir l'annexe 2.A1 – Principes pour l'agenda proactif.
3. Voir l'annexe 1.A1.
4. La Belgique, le Chili, le Danemark, le Maroc, la Pologne et la Suisse se sont également déclarés intéressés par la réalisation d'un examen par les pairs de leur PCN en 2014. L'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France et la République tchèque sont disposés à entreprendre cet exercice après 2014.



Extrait de :

Annual Report on the OECD Guidelines for Multinational Enterprises 2013

Responsible Business Conduct in Action

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/mne-2013-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Réussites et l'avenir », dans *Annual Report on the OECD Guidelines for Multinational Enterprises 2013 : Responsible Business Conduct in Action*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/mne-2013-4-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.